

LES DEVOIRS RÉCIPROQUES.

II.

(LES ENFANTS ET LES PARENTS.)

Quelque chose que vous fassiez, soit par vos paroles, soit par vos œuvres, faites tout au nom du Seigneur Jésus, rendant grâce par lui à Dieu notre père.

Femmes, soyez soumises à vos maris, comme cela se doit selon le Seigneur. Maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez point contre elles.

Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères en toutes choses : car cela est agréable au Seigneur. Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne perdent courage.

Serviteurs, obéissez en toutes choses à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme si vous ne cherchiez qu'à plaire aux hommes ; mais faites-le dans la simplicité de votre cœur, et dans la crainte de Dieu. Et quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour les hommes ; sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage, puisque vous servez Christ le Seigneur. Mais celui qui agit injustement recevra la peine de

son injustice ; et il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est de la justice et de l'équité, sachant que vous avez aussi un maître dans le ciel.

Persévérez et veillez dans la prière, et dans les actions de grâces.

(COL. , III, 47-IV, 2.)

Ces paroles, qui traitent des devoirs réciproques de la vie chrétienne, ont déjà fait le sujet d'un premier discours. Nous avons commencé par vous faire observer que la morale de l'évangile présente un double caractère, nécessaire pour constituer un bon système de morale. D'un côté, elle pose un principe général, à la fois fécond et puissant, qui embrasse tout l'ensemble de nos devoirs et qui pousse avec énergie à leur observation ; de l'autre, elle a soin de nous montrer ce principe en application dans la vie, et d'entrer dans le détail des différents devoirs auxquels sont appelés les enfants de Dieu. Le principe général du devoir chrétien, c'est l'amour de Dieu, la reconnaissance pour ce père céleste qui veut nous adopter pour ses enfants, et nous donner la vie éternelle en Jésus-Christ. Nous ne saurions trop insister auprès de vous sur ce point, que vous ne pouvez pratiquer les devoirs de la vie chrétienne qu'après que votre cœur a été renouvelé, par la foi en Jésus-Christ mort sur la croix pour vos péchés. Prétendre se sanctifier en dehors de cette foi qui change le cœur, c'est

LES DEVOIRS RÉCIPROQUES.

II.

(LES ENFANTS ET LES PARENTS.)

Quelque chose que vous fassiez, soit par vos paroles, soit par vos œuvres, faites tout au nom du Seigneur Jésus, rendant grâce par lui à Dieu notre père.

Femmes, soyez soumises à vos maris, comme cela se doit selon le Seigneur. Maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez point contre elles.

Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères en toutes choses : car cela est agréable au Seigneur. Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne perdent courage.

Serviteurs, obéissez en toutes choses à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme si vous ne cherchiez qu'à plaire aux hommes ; mais faites-le dans la simplicité de votre cœur, et dans la crainte de Dieu. Et quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour les hommes ; sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage, puisque vous servez Christ le Seigneur. Mais celui qui agit injustement recevra la peine de

son injustice ; et il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est de la justice et de l'équité, sachant que vous avez aussi un maître dans le ciel.

Persévérez et veillez dans la prière, et dans les actions de grâces.

(COL. ; III, 17-IV, 2.)

Ces paroles, qui traitent des devoirs réciproques de la vie chrétienne, ont déjà fait le sujet d'un premier discours. Nous avons commencé par vous faire observer que la morale de l'évangile présente un double caractère, nécessaire pour constituer un bon système de morale. D'un côté, elle pose un principe général, à la fois fécond et puissant, qui embrasse tout l'ensemble de nos devoirs et qui pousse avec énergie à leur observation ; de l'autre, elle a soin de nous montrer ce principe en application dans la vie, et d'entrer dans le détail des différents devoirs auxquels sont appelés les enfants de Dieu. Le principe général du devoir chrétien, c'est l'amour de Dieu, la reconnaissance pour ce père céleste qui veut nous adopter pour ses enfants, et nous donner la vie éternelle en Jésus-Christ. Nous ne saurions trop insister auprès de vous sur ce point, que vous ne pouvez pratiquer les devoirs de la vie chrétienne qu'après que votre cœur a été renouvelé, par la foi en Jésus-Christ mort sur la croix pour vos péchés. Prétendre se sanctifier en dehors de cette foi qui change le cœur, c'est

vouloir obtenir d'un arbre sauvage des fruits savoureux, en se contentant d'en émonder les branches. C'est pour cela que nous revenons si souvent dans nos prédications sur le salut par grâce, cette base unique et indispensable de toute sanctification. Mais nous devons aussi, à l'exemple des écrivains sacrés, après vous avoir prêché le principe de la morale chrétienne, qui est le salut par la foi, vous montrer les applications de cette morale aux diverses circonstances de la vie humaine. C'est dans cette pensée que nous venons continuer avec vous l'étude de ces devoirs réciproques, dont nous vous avons déjà entretenus dans un premier discours.

Déjà nous avons médité sur les devoirs réciproques des époux ; il nous reste à considérer ceux des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs. Limités comme nous le sommes par le temps, nous serons obligés de nous borner encore aujourd'hui à la première moitié de ces derniers devoirs, ceux des parents et des enfants ; et nous renverrons à un prochain exercice ceux des maîtres et des serviteurs. Dieu veuille nous diriger par son Esprit dans l'étude de ces devoirs touchants et sublimes qui sont la sauvegarde de la famille : la famille, cette institution sacrée à laquelle tient le bonheur des hommes dans cette vie, et à bien des égards leur félicité éternelle!

« Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères en

toutes choses : car cela est agréable au Seigneur. » Si l'apôtre ne parle ici que de l'obéissance, il ne veut pas dire que ce soit là l'unique devoir auquel un enfant soit tenu envers ses parents ; mais il résume tous ces devoirs dans un seul, celui qui est le plus apparent, le plus difficile, et qui aussi suppose tous les autres. Le plus apparent, car c'est l'obéissance qui manifeste au-dehors l'amour et le respect renfermés au fond du cœur ; le plus difficile, car un enfant peut facilement prendre les apparences du respect et de l'amour pour ses parents, mais ce qui lui coûte le plus, c'est de plier sous leur volonté ; enfin celui qui suppose tous les autres : car l'obéissance, si elle est réelle, ne peut procéder que du respect et de l'amour. L'apôtre prêche donc ici dans un seul mot tout l'ensemble des devoirs auxquels un enfant est tenu envers ses parents ; devoirs qu'on range ordinairement sous ces trois chefs : respect, amour, obéissance.

Le premier sentiment qui s'empare du chrétien quand il entend rappeler ces devoirs sacrés, c'est un sentiment d'humiliation et de douleur, à la pensée qu'il les a si souvent violés. Le plus clair des souvenirs de notre enfance, n'est-il pas celui des chagrins que nous avons causés à nos parents ? Combien de fois n'avons-nous pas manqué au devoir du respect, soit par les paroles de notre bouche en répondant à nos parents avec hauteur et insolence, soit par les

sentiments de nos cœurs en méprisant secrètement leur opinion ! Combien de fois n'avons-nous pas manqué au devoir de l'amour, en ne témoignant pas à nos parents la reconnaissance que nous leur devons pour les soins pénibles et multipliés qu'ils ont pris de notre enfance, peut-être même en nous montrant indifférents lorsqu'ils étaient affligés ou souffrants ! C'est quand nous sommes devenus pères et mères à notre tour que nous apprenons, par expérience, à quel point nous sommes restés au-dessous de nos obligations à cet égard ; c'est alors que nous sentons que nous n'avons pas témoigné à nos parents, et que nous n'avons pas éprouvé pour eux la millième partie de ce que nous leur devons de reconnaissance et d'amour. Et combien de fois n'avons-nous pas manqué au devoir de l'obéissance, soit par oubli, soit par entraînement, soit même de propos délibéré et en trouvant je ne sais quel secret plaisir à transgresser les ordres de nos parents ! Et si nous avons manqué à nos parents dans notre enfance, combien plus dans notre jeunesse : dans ces années d'orgueil et d'indépendance, où l'on voudrait briser tous les freins ! combien n'est-il pas de jeunes gens parmi nous qui n'ont pas craint de navrer le cœur de leurs parents, en secouant leur autorité comme un joug pénible et gênant, gênant pour leurs péchés et leurs dissipations !

Où, Seigneur ! nous le reconnaissons en nous hu-

miliant devant toi, quand ta loi sainte se réduirait à ce seul commandement, ce seul commandement suffirait pour nous condamner mille fois. Par ce seul commandement nous avons mérité la perte éternelle. Pour ce seul commandement nous avons un indispensable besoin de ta grâce, de ton pardon, de ce sang versé sur la croix pour laver et effacer les péchés. Lave donc et efface avec le sang de Jésus, ô notre père céleste, toutes nos transgressions envers nos parents! Efface nos manques de respect, efface nos manques d'amour, efface nos désobéissances! Ote de ton souvenir, éloigne de nous et de toi, « jette au fond de la mer » tant de péchés si odieux, les plus odieux de tous puisqu'ils avaient pour objet tes représentants sur la terre, les êtres auxquels tu nous avais unis par les liens les plus forts et les plus sacrés! Reçois-nous en grâce tels que nous sommes, comme des enfants rebelles et coupables, mais réconciliés et repentants, pénétrés de douleur au souvenir de leurs fautes, et animés d'un sincère désir de tout faire pour les réparer!

Il est vrai que nous ne pouvons pas tous les réparer. Un grand nombre d'entre nous, la plupart peut-être, n'ont pas conservé leurs parents; et cette pensée amère, que les fautes envers nos parents sont le plus souvent irréparables, est un des motifs les plus pressants qui vous doivent engager, enfants et jeunes gens, à remplir tous vos devoirs envers les vôtres. Il

est pourtant des personnes qui ont eu le bonheur de conserver leurs parents, quoiqu'elles ne soient plus dans leur dépendance ; et celles-là ne doivent pas oublier que leurs devoirs envers eux n'ont pas cessé avec l'enfance et la première jeunesse. Parvenus à l'âge de raison, nous n'en devons pas moins à nos parents respect, amour, obéissance. Il est vrai que ces devoirs se modifient avec l'âge, quant à leur manifestation extérieure ; mais ils demeurent les mêmes dans leur essence et dans leur caractère obligatoire, durant tout le temps de notre vie. Lors même qu'un enfant serait supérieur à ses parents par la fortune, les talents ou l'instruction, ses devoirs à leur égard subsistent dans toute leur force. Joseph, parvenu au second rang dans le pays d'Égypte, se prosterna devant son vieux père dans l'indigence ; et Salomon, le plus sage des rois, se levait de son trône pour aller à la rencontre de sa mère. Attachons-nous donc, chers frères, quel que soit notre âge, à témoigner jusqu'à la fin à nos parents, non-seulement de l'amour, mais du respect et de la déférence ; faisons-nous un devoir en même temps qu'une joie, de les consulter dans toutes les occasions importantes ; ne leur donnons pas lieu de penser, comme il arrive, hélas ! si souvent dans le monde, qu'ils ne sont plus pour rien dans notre vie parce que nous pouvons nous passer d'eux, et que nous n'avons plus que faire de leurs conseils parce que nous n'avons plus besoin de leur secours. Ces de-

voirs ne perdent rien non plus de leur caractère obligatoire quand nos parents, par suite des progrès de l'âge, ont cessé d'être pour nous une relation utile et agréable : quand bien même ils seraient devenus jusqu'à un certain point importuns à ceux qui les entourent, soit par des idées étroites ou des opinions surannées, soit par ces caprices d'humeur qui sont trop souvent l'effet de la vieillesse, soit enfin par des infirmités qui exigent des soins minutieux et pénibles. C'est alors au contraire plus que jamais qu'ils ont besoin de nos égards, de notre tendresse et de nos soins ; c'est alors que nous devons nous estimer heureux de pouvoir rendre, à l'enfance de leur vieillesse, les soins qu'ils prirent de l'enfance de notre vie ; c'est alors que nous devons nous efforcer d'adoucir, à force d'amour et d'attentions délicates, les amertumes inséparables de la vieillesse ; et, qu'en particulier nous devons nous étudier à leur épargner ce sentiment si douloureux, supplice de l'âge avancé, qui porte les vieillards à se croire inutiles au monde, importuns et incommodes à ceux qui les entourent. Une pareille tâche exigeât-elle beaucoup de renoncement de la part d'un enfant chrétien, il s'en chargera volontiers, heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour ceux qui ont tant souffert pour lui, et assuré qu'il restera toujours bien au-dessous de ses obligations à leur égard. Mais que parlé-je d'obligations, de renoncement, de souffrances ! c'est une joie, c'est un privi-

lège pour les serviteurs et les servantes de Jésus-Christ de se dévouer, de se prodiguer pour leurs parents. Pères et mères avancés en âge, infirmes, incapables de vous servir vous-mêmes, gardez-vous de penser que vos infirmités puissent être à charge à vos enfants : les soins dont ils vous entourent sont pour eux un besoin doux autant que sacré ; c'est avec terreur qu'ils voient approcher le moment où ils n'auront plus à vous les prodiguer, et ils voudraient pouvoir vous conserver toujours auprès d'eux, afin d'éterniser ce dévouement qui fait leur bonheur... « Ecoute ton père, » nous dit l'Écriture, « comme étant celui qui t'a engendré, et ne méprise point ta mère quand elle sera devenue vieille ¹. »

Cette obéissance qui résume tous nos devoirs envers nos parents, l'apôtre veut que nous la leur rendions « en toutes choses. » Parole bien remarquable et bien frappante, quand on se rappelle qu'alors les pères exerçaient sur leurs enfants une autorité arbitraire et sans bornes. Il serait superflu de faire observer que saint Paul, en recommandant l'obéissance en toutes choses, excepte tacitement de ce devoir d'obéir le cas où des parents ordonneraient à leurs enfants des choses contraires à la loi de Dieu : « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; » et le même apôtre, en d'autres endroits de ses écrits, s'est suffisamment

¹ Prov., XXIII, 22.

expliqué sur ce point en ajoutant à ce commandement une restriction, comme par exemple dans l'épître aux Ephésiens : « enfants, obéissez à vos pères et à vos mères *selon le Seigneur*. » Toutefois, même dans ce cas exceptionnel et malheureux où la désobéissance devient un devoir, l'enfant est toujours tenu envers ses parents au respect et à l'amour : il faut que tout en lui témoigne que c'est avec douleur qu'il transgresse la volonté de ses parents, et qu'il n'a pas cessé pour cela de les honorer. Hors ce cas unique et heureusement bien rare, tous les ordres d'un père et d'une mère, de quelque nature qu'ils soient, fussent-ils durs et injustes, sont obligatoires pour leur enfant ; et c'est ce que l'apôtre a voulu marquer par ces mots : « en toutes choses. » Il ne manque pas d'enfants qui obéissent volontiers à leurs parents, pourvu que les ordres de ceux-ci n'aient rien qui les contrarie et qui les gêne : mais ce n'est pas là l'obéissance chrétienne, qui s'exerce « en toutes choses. » En toutes choses : c'est-à-dire qu'un enfant ne doit rien refuser à ses parents, quelque difficiles, quelque pénibles que puissent être leurs exigences ; c'est-à-dire encore que, même dans les choses indifférentes, il doit déférer avec respect à l'autorité de ses parents, et cela sans entrer en discussion avec eux, sans débattre comme d'égal à égal des ordres dont il n'aperçoit pas l'utilité.

Après avoir prêché aux enfants le devoir de l'obéis-

sance, l'apôtre assigne en ces termes le motif de ce devoir : « car cela est agréable au Seigneur. » Ces paroles si simples renferment un sens riche et profond. On en peut conclure, ce semble, que le sauveur attache un prix tout particulier à l'observation du devoir des enfants envers leurs parents : peut-être parce que c'est le seul des devoirs réciproques dont il a lui-même donné l'exemple. Il en a donné l'exemple comme fils de l'homme : dès son enfance, l'évangile nous le montre *soumis* à Joseph et à Marie ; et parvenu au terme de sa vie mortelle, nous le voyons, jusque dans les tortures de la croix, s'oublier lui-même pour ne penser qu'à sa mère. Il en a donné l'exemple comme fils de Dieu, puisque toute son œuvre de médiateur n'est autre chose qu'un long acte d'obéissance à son père céleste. C'est, en effet, sous ce point de vue que nous est souvent présentée l'œuvre de Christ. « Quoiqu'il fût le fils de Dieu, » nous dit saint Paul, « il a pourtant appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes. » Et ailleurs : « Christ en entrant dans le monde a dit : tu n'as point voulu de sacrifice ni d'offrande, mais tu m'as formé un corps : me voici, je viens, ô Dieu ! pour faire ta volonté, comme il est écrit de moi dans le livre. » Ailleurs encore : « Christ, étant en forme de Dieu, ne s'est point glorifié de son égalité avec Dieu ; mais il s'est anéanti lui-même, ayant pris la forme d'un serviteur, et s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, à la mort

même de la croix. » Quelle obéissance que celle qui le faisait s'écrier dans le jardin de Gethsémani : « mon père ! s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi sans que je la boive : toutefois, que ta volonté soit faite et non pas la mienne ! » Il n'est donc pas étonnant que le sauveur attache un prix particulier à un devoir dont il nous a donné un si constant et si admirable exemple, ni que l'apôtre nous dise en parlant de l'obéissance des enfants : « cela est agréable au Seigneur. »

D'autres circonstances encore nous font voir que Dieu attache une importance toute spéciale à ce commandement d'honorer nos parents. Vous aurez pu remarquer qu'il tient la première place dans la seconde table de la loi, celle qui traite de nos obligations envers les hommes. Après s'être proposé lui-même à notre vénération, après avoir recommandé la crainte de son nom et la sanctification du jour qu'il s'est consacré, le Dieu du ciel et de la terre en vient tout de suite à dire : « honore ton père et ta mère. » Il n'est aucune de nos obligations humaines qui soit devant lui plus sainte, plus auguste, plus importante que celle-là ; c'est la base de toute moralité sociale, et là où manque le respect des enfants pour les parents, là tous les liens moraux sont relâchés, et l'état social tombe en ruine. Aussi les châtimens les plus rigoureux, les malédictions les plus terribles sont-elles attachées à la transgression de ce commandement.

« Les corbeaux du torrent, » dit le sage, « crèveront l'œil de celui qui se moque de son père, et qui méprise l'enseignement de sa mère, et les petits de l'aigle le mangeront ¹. » Chez les Israélites, l'enfant qui avait manqué d'une manière grave à son père ou à sa mère était puni de mort ; et vous connaissez la malédiction prophétique dont fut frappé le crime de Cham : « maudit soit Canaan ! il sera serviteur des serviteurs de ses frères ! » Malédiction qui s'accomplit encore de nos jours dans l'esclavage des malheureux noirs. L'Écriture met toujours la désobéissance des enfants de niveau avec les crimes les plus odieux ; et quand les apôtres dressent le sombre catalogue des débordements auxquels s'abandonnent les hommes les plus éloignés de Dieu, ils n'oublient pas de nommer la rébellion envers les parents à côté de l'avarice, de l'impureté, de la calomnie, du meurtre et du blasphème ².

Enfin, ce qui achève de nous démontrer l'importance toute spéciale du commandement qui nous occupe, c'est qu'il est, comme le fait observer saint Paul dans l'épître aux Ephésiens, le seul commandement qui soit accompagné d'une promesse particulière ³. Cette promesse, la voici : « afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel ton Dieu

¹ Prov., XXX, 17.

² Rom., I, 30. 2 Tim., III, 2.

³ Ephés., VI, 2.

te donne. » Il y a dans ces paroles une allusion tacite et bien remarquable au péché de Cham et au châti-
ment qui l'avait suivi. Les descendants de ce coupable
fils de Noé s'étaient établis dans la terre promise ;
mais leurs jours n'y avaient pas été prolongés : Dieu
les en avait dépossédés pour mettre à leur place les
enfants d'Israël. Si ceux-ci voulaient éviter un sort
pareil, s'ils voulaient que leurs jours fussent prolon-
gés dans le pays que leur Dieu leur avait donné, il
fallait qu'ils se gardassent du péché qui avait attiré
sur les enfants de Cham les châtimens de la justice
divine. Cette promesse, du reste, n'était pas seule-
ment pour les Israélites : elle est aussi pour les chré-
tiens, puisque saint Paul a soin de la rappeler dans
l'épître aux Ephésiens. Le respect des enfants pour
leurs parents est la première condition de prospérité
pour les familles et pour les états. L'état des Juifs fut
désorganisé lorsqu'on altéra ce commandement par
une tradition, comme nous l'apprend l'évangile¹ ; le
mépris de ce commandement a été pour beaucoup
dans les causes des désordres effroyables qui ont
marqué dans notre patrie la fin du siècle dernier,
comme il est encore pour beaucoup dans les causes
de cette instabilité générale, de ce relâchement de
tous les liens sociaux qu'on peut remarquer de nos
jours. On ne saurait trop déplorer à cet égard l'in-

¹ Marc, VII, 9-13.

fluence morale du théâtre moderne, qui trop souvent a tourné en ridicule ce qu'il y a de plus respectable au monde, l'autorité des pères sur leurs enfants. Si la piété a les promesses de la vie présente, cela est vrai surtout à l'égard du cinquième commandement : et si jamais l'histoire nous montre quelque part des familles heureuses, une nation prospère, soyez sûrs que le respect de l'autorité paternelle est profondément gravé dans les mœurs de cette nation-là. Les exemples seraient faciles à citer, même chez les peuples étrangers à toute religion révélée.

Mais la piété a aussi les promesses de la vie à venir : et il ne faut pas restreindre aux bénédictions temporelles celle qui accompagne le cinquième commandement. Comme la terre de Canaan était une image du ciel, il faut aussi entendre la promesse dans ce sens, que les enfants qui rempliront leurs devoirs envers leurs parents, obtiendront par ce moyen la vie éternelle. Non pas que la vie éternelle soit donnée comme une récompense à ceux qui auraient observé ce commandement : à ce compte nul homme ne pourrait prétendre à cette récompense, puisque nous avons tous, sans exception, violé ce précepte comme tous les autres, et que nous ne pouvons l'observer, même d'une manière bien imparfaite, qu'après que notre cœur a été changé par la grâce de Dieu. Mais il n'en est pas moins vrai que l'obéissance des enfants envers leurs parents contribue à

leur salut, d'une manière puissante quoique indirecte. En aimant et en respectant leurs parents, qui sont les représentants de Dieu, ils s'accoutument naturellement à respecter et à aimer Dieu ; en obéissant à leurs parents, ils se disposent à obéir à Dieu ; et c'est ainsi que le cinquième commandement devient pour eux le chemin de la vie éternelle.

Après avoir fixé les devoirs des enfants envers leurs parents, suivant son usage de s'adresser d'abord à la partie soumise, l'apôtre s'adresse aux parents à leur tour. « Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne perdent courage. » Cette recommandation paraît se rapporter, d'une manière particulière, à l'autorité despotique et arbitraire que le paganisme donnait aux pères sur leurs enfants. On sait que cette autorité était sans bornes, et que le père avait sur ses enfants droit de vie et de mort. Le christianisme a restreint peu à peu, par cette influence indirecte et paisible dont nous avons déjà parlé, cette autorité abusive qui n'était pas dans l'ordre de la providence ; il nous a enseigné qu'un père n'a d'autres droits sur ses enfants que ceux qui résultent de ses devoirs à leur égard, ceux qui sont nécessaires pour qu'il puisse pourvoir à leur subsistance et à leur éducation. Toutefois, si la recommandation de ne pas user durement de l'autorité paternelle s'appliquait avec une force toute particulière aux parents païens,

il ne faut pas croire pour cela que les parents chrétiens n'en aient pas besoin. Trop souvent les pères se laissent irriter par les péchés de leurs enfants, et oubliant combien ils ont eux-mêmes besoin de pardon vis-à-vis de leur Père céleste, substituent dans l'éducation le principe servile et légal, celui de la crainte, au principe évangélique de l'amour. En nous recommandant de ne pas irriter nos enfants, l'apôtre veut nous apprendre à en user avec eux comme le Seigneur en use envers nous-mêmes, à les aimer comme il nous aime, à leur pardonner comme il nous pardonne, à les conduire en un mot par l'amour, et non par la crainte. Je ne veux pas dire, vous le sentez bien, que l'amour des parents pour leurs enfants doive aller jamais jusqu'au relâchement de leur autorité, ni jusqu'à faire le moindre compromis avec les passions de leurs enfants. Il n'est jamais permis, en éducation, de faire ou de permettre le mal pour qu'il en arrive du bien : de tels principes d'éducation peuvent bien être ceux du monde, mais ils ne sont pas ceux de l'évangile. De même que le Seigneur, dans ses relations avec nous, ne laisse jamais fléchir à aucun degré sa loi sainte, et ne permet jamais à sa miséricorde d'empiéter sur les droits de sa justice : de même le père, dans ses relations avec son enfant, ne doit jamais être bon jusqu'à la faiblesse, ni laisser courber la règle inflexible du devoir. Je ne veux pas dire non plus que les parents doivent s'abstenir de

châtier leurs enfants ; car il est écrit : « celui qui épargne le châtiment hait son fils ; mais celui qui l'aime se hâte de le corriger ; » et Dieu lui-même nous donne l'exemple du châtiment paternel dans les épreuves qu'il nous envoie. Mais de même que le Seigneur, lorsqu'il châtie, agit toujours dans des vues d'amour, et que dans ses dispensations même les plus rigoureuses on voit toujours percer son amour : de même il faut que le père, lorsqu'il est appelé à punir, punisse toujours avec amour, jamais avec passion ; et que l'enfant soit forcé de reconnaître que celui qui le châtie l'aime, et le châtie parce qu'il l'aime.

Le but principal, j'ai presque dit le seul but que des parents chrétiens doivent se proposer dans l'éducation, doit être de former pour l'éternité ces êtres immortels que Dieu leur a confiés. Il ne s'agit pas de les mettre en état de briller pour quelques jours sur la scène du monde, ce qui est trop souvent l'unique but qu'on se propose dans l'éducation. Eh ! malheureux parents qui ne songez qu'à élever vos enfants pour le monde, que savez-vous s'ils pourront jamais jouir de ce monde en vue duquel vous les formez ? que savez-vous si, avant l'âge où ils pourraient y briller, ils ne seront pas enlevés pour toujours aux scènes passagères de cette vie, et transportés dans les scènes immuables de l'éternité ? Travaillez donc avant tout en vue de l'éternité ; avant tout travaillez au salut de vos enfants ; avant tout transmettez-leur

« l'héritage qui ne se peut corrompre, ni souiller, ni flétrir ; » assurez-leur une place à la droite de Jésus, dans la maison du Père céleste, dans le « repos préparé au peuple de Dieu, » à « la table où sont assis Abraham, Isaac et Jacob, » dans ces demeures bienheureuses où « il n'y a plus ni deuil, ni cri, ni travail. »

Pour arriver à ce but, le premier devoir des parents chrétiens est de prier pour leurs enfants. Sans ces prières, qui seules peuvent attirer sur vos efforts la bénédiction de Dieu, tous ces efforts seraient frappés de stérilité. C'est ici qu'il est doux de se rappeler la richesse des promesses faites à la prière. « Tout ce que vous demanderez en priant, si vous croyez, vous l'obtiendrez. » Par la prière, vous tenez en quelque sorte entre vos mains la vie éternelle de vos enfants. Qui pourrait dire la puissance irrésistible que le Seigneur a voulu attacher aux prières des parents chrétiens ? Qui pourrait compter les enfants qui ont été arrachés à la puissance de Satan et transportés dans le royaume des cieux par les prières de leurs parents ? Ces prières sont un frein qui les retient à leur insu en présence des tentations du monde. Tel était le frein qui te retenait au milieu de tes égarements, ô toi ¹ qui fus longtemps l'esclave de tes passions avant d'être le plus illustre des pères de l'Eglise !

¹ Saint Augustin.

c'étaient les prières de ta mère qui venaient secrètement réveiller ta conscience, qui t'empêchaient de trouver la paix au sein de tes faux plaisirs ; ce furent elles qui t'arrêtèrent constamment sur le bord de l'abîme, et qui te ramenèrent enfin, humilié et repentant, aux pieds de ce Dieu crucifié que tu t'efforçais vainement d'oublier ! Ne négligez donc pas un seul jour, parents chrétiens, de présenter vos enfants au Seigneur par la prière. Rappelez-vous que si « la prière du juste, faite avec ferveur, est d'une grande efficace, » cela doit être vrai surtout d'un père et d'une mère qui prient pour le salut de leurs enfants.

En même temps qu'ils prient pour leurs enfants, les parents ne doivent pas négliger de commencer dès l'âge le plus tendre à leur donner une instruction religieuse. Bien des personnes pensent que l'intelligence des enfants n'est pas en état de comprendre les idées religieuses ni de recevoir les vérités de la foi : c'est là un préjugé funeste à l'intérêt moral des enfants, et que l'expérience a toujours démenti. Leur jeune intelligence ne peut pas rester sans aliment, et si vous ne la nourrissez pas des leçons salutaires de la vérité, elle ira chercher dans l'erreur une nourriture empoisonnée et fatale. Si vous ne répandez pas de la bonne semence dans cette terre avide de produire, vous la verrez bientôt se couvrir d'ivraie. D'ailleurs de nombreux exemples prouvent que les enfants les plus jeunes sont susceptibles de recevoir les grandes véri-

tés de l'évangile, et d'éprouver les saintes émotions de l'amour de Dieu et de la charité. Telle était cette jeune Marie Lothrop qui mourut à Boston à l'âge de six ans et demi, après une vie plus édifiante et mieux remplie que celle de bien des chrétiens qui ont passé de longues années sur la terre. Tels furent ces deux enfants du comte de Zinzendorf qui moururent l'un et l'autre avant quatre ans, après avoir donné des preuves évidentes de conversion et d'amour du sauveur. Bien loin que l'enfance puisse être un obstacle à l'acceptation des idées religieuses, c'est bien plutôt de tous les âges le plus favorable pour tourner le cœur vers Dieu et vers le ciel. Le petit enfant reçoit avec une confiance entière, sans que l'idée même du doute puisse trouver accès dans son cœur, tout ce que lui disent ses parents. Il les écoute comme il écouterait Dieu lui-même. Les préjugés et les passions ne viennent pas contrarier dans son jeune cœur l'œuvre de la foi ; et jamais, si longue que doive être sa carrière, il ne trouvera un moment aussi favorable pour se tourner vers Dieu. Aussi le Sauveur nous déclare-t-il qu'il nous faut revêtir les dispositions d'un petit enfant, si nous voulons entrer dans le royaume des cieux. D'ailleurs l'Écriture ne laisse pas les parents dans le doute sur le devoir dont nous parlons. « Instruis le jeune enfant dès l'entrée de sa voie, » nous dit le Sage ; « lors même qu'il sera devenu vieux il ne s'en détournera point. » Chez les Israé-

lites, dès qu'un enfant commençait à parler, son père lui apprenait ce passage du Deutéronome : « Moïse nous a donné la loi, qui est l'héritage de l'assemblée de Jacob. » Parents chrétiens, seriez-vous à cet égard moins attentifs et moins fidèles que des parents juifs ? et ce qu'ils faisaient pour la loi de Moïse, ne le ferez-vous pas pour la loi de Jésus-Christ ? Profitez donc des premiers développements de l'intelligence de vos enfants pour leur apprendre des passages de la parole de Dieu. Apprenez-leur à s'élever de la vue de la nature à l'auteur et au conservateur de la nature. Apprenez-leur à connaître ce sauveur qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu, qui est venu pour l'enfance aussi bien que pour l'âge mûr, et qui a dit : « laissez venir à moi les petits enfants. » Apprenez-leur de bonne heure à prier, à exercer la charité, à résister à leurs petites passions, à s'oublier eux-mêmes pour les autres, en un mot à imiter le Sauveur qui a été enfant comme eux, et qui dans son enfance, comme dans sa vie entière, nous a laissé le parfait modèle de la sanctification.

Enfin il faut que les parents, indépendamment de leurs prières et de leurs instructions, prêchent d'exemple à leurs enfants. Les enseignements les plus évangéliques seraient sans fruit, s'ils n'étaient accompagnés du plus efficace de tous les enseignements, qui est l'exemple, et surtout l'exemple d'un père et d'une mère. Père de famille, n'oubliez pas que l'enfant a

constamment les yeux sur vous, que ses principes se modèlent sur vos principes, sa vie sur votre vie; que vous n'êtes pas pour lui un homme ordinaire, mais un être infallible et tout-puissant, une image de Dieu sur la terre. Que vous le vouliez ou non, votre conduite et vos paroles exercent nécessairement sur lui, en bien ou en mal, une influence incalculable. Si vous voulez que vos enfants croient les vérités de l'évangile, il faut les croire vous-même d'une foi sincère et inébranlable. Si vous voulez qu'ils soient animés d'un esprit de douceur et de support, il faut ne pas vous livrer vous-même à l'irritation et à l'impatience; si vous voulez qu'ils soient inspirés par le dévouement et la charité, il faut vous montrer vous-même dévoué et charitable; si vous voulez qu'ils aient en horreur la fausseté et le mensonge, il faut ne jamais vous permettre vous-même la moindre déviation de la vérité. Je ne sais rien de plus efficace qu'une telle pensée, pour engager les parents à veiller sur eux-mêmes avec une attention scrupuleuse et continue. Quand nous ne devrions pas nous sanctifier pour nous-mêmes, nous devrions le faire pour le bien de nos enfants. Quand ce ne serait pas pour nous-mêmes que nous voudrions nous mettre en état de salut, le salut de nos enfants nous en fait une obligation.

Tels sont, pour nous borner à une esquisse rapide et nécessairement incomplète, les principaux devoirs

des parents chrétiens envers leurs enfants, du moins pour ce qui concerne l'éducation morale et religieuse; nous avons dû laisser de côté l'éducation physique et l'éducation intellectuelle, qui ne sont pas du ressort de cette chaire, mais qui ne doivent pas non plus être négligées. Quelque imparfait qu'ait dû être cet examen, je ne doute pas, mes chers frères, qu'il n'ait produit sur vous la même impression que sur moi, et que vous ne vous sentiez pressés de vous humilier avec moi devant Dieu, dans le sentiment que nous n'avons pas rempli, à l'égard de nos enfants, ces devoirs des parents chrétiens. Où sont-ils parmi nous, ces parents qui sont fidèles à prier chaque jour pour leurs enfants, non-seulement des lèvres, mais du cœur, avec ferveur, avec persévérance, avec une confiance entière d'être exaucés? Où sont-ils ceux qui profitent de toutes les occasions pour leur enseigner les vérités de la foi et les devoirs de la vie chrétienne? Où sont-ils surtout ceux qui appuient leurs instructions par leur exemple, et dont la vie offre à leurs enfants un constant modèle de foi, de charité et de vérité?

Sur tous ces points nous ne pouvons que nous humilier, confesser nos transgressions et dire : « Ô Dieu! sois apaisé envers moi qui suis pécheur! » « O Eternel! si tu prends garde aux iniquités, qui est-ce qui subsistera? » « Si tu veux entrer en contestation avec nous, de mille articles nous ne pourrions

répondre sur un seul! » Tel est le triste résultat auquel il nous faut toujours arriver, quelle que soit la partie de la loi de Dieu qui fasse le sujet de notre examen. Il n'est pas un seul détail de nos devoirs, soit envers Dieu, soit envers les hommes, qui ne suffise à nous condamner devant la justice éternelle; et plus nous comparons ces devoirs avec notre vie, plus nous nous sentons pressés de dire encore avec le psalmiste : « mes iniquités m'ont atteint, et je ne les ai pu voir; elles surpassent en nombre les cheveux de ma tête, et ma force m'a abandonné! » Que nous sommes heureux, ô notre Dieu, quand nous sommes ainsi accablés sous le sentiment de nos péchés, de savoir qu'il y a pour nous « un avocat auprès du Père, » et « une source ouverte à la maison de David pour le péché et la souillure! » Agneau de Dieu qui ôtes le péché du monde, c'est à toi que nous regardons du fond de notre impuissance! Unique médiateur entre Dieu et les hommes, plaide la cause de notre pardon auprès de ton père et de notre père, de ton Dieu et de notre Dieu! A la grâce du pardon ajoute la grâce de la sanctification, et envoie dans nos cœurs cet Esprit divin qui peut seul nous renouveler à ton image, nous faire accomplir tous les devoirs de tes rachetés, nous rendre enfants obéissants et parents fidèles! Amen.